

Conseil d'Administration du vendredi 7 mars 2025.

Délibération N° 07/03/2025 - 01

L'An deux mille vingt-cinq, le sept mars à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur DESFACHELLE, en suite de convocation en date du trois mars deux mille vingt-cinq.

Présents : 8

Excusés :

Pouvoirs : 1

Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NOWAK,  
Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD BEHARELLE, LABUR, LEFEBVRE ;

Était excusée : Madame NEUTS.

**OBJET : OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

## PREAMBULE

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») concerne les CCAS.

Ainsi, les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, doivent faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le ROB permettra d'éclairer les membres du C.C.A.S. sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

## INTRODUCTION

L'article L123-5 du code de l'aide sociale et des familles stipule « *Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.* »

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-Blangy s'inscrit dans cette recommandation et propose aux Immercuriennes et Immercuriens un accueil adapté à chacun. Offrir une écoute attentive, donner une information adaptée à la situation de chacun, orienter vers les partenaires et les services compétents et accompagner vers une inclusion durable sont des valeurs qui ont toujours été au cœur de l'activité du service.

Dans un environnement mondial anxiogène, le rapport annuel sur l'état de la France paru le 23 octobre 2024 fait apparaître que 45% des français estiment que leur pouvoir d'achat permet seulement de répondre à leurs besoins essentiels, voire ne le permet pas. Compte tenu de la hausse des prix des matières premières conjuguée à un niveau élevé des prix énergétiques, de l'augmentation des loyers et d'un taux d'inflation élevé, l'année 2024 est restée comme en 2023 une année très difficile pour les personnes en difficulté et tous ceux qui ont éprouvé des soucis financiers mais aussi pour les salariés.

L'amortisseur social de proximité qu'est le CCAS a une nouvelle fois démontré toute sa promptitude et efficacité individuelle et collective à résoudre ou accompagner tout public touché par les différentes augmentations ; et ce, grâce à son conseil d'administration bienveillant et vigilant.

L'offre de prestations à destination des seniors a évolué en proposant trois cadeaux de fin d'année au choix avec la condition d'âge d'accès abaissée à 65 ans au lieu de 71 ans.

## LES ACTIVITES

Le CCAS a poursuivi sa mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation du public. Le développement social local a été développé pour favoriser l'accompagnement et des services valorisant le lien social.

### Accueil, Ecoute, Information, Orientation, Accompagnement

- ◆ Personnes en difficulté financière et morale aidées dans la résolution de leurs problématiques (contact avec les organismes et/ou créanciers), dans la constitution de dossiers de demande de Complémentaire de Santé Solidaire, de demande de secours exceptionnel auprès d'organismes, dossiers de surendettement, dossiers de retraite, démarches auprès de la CAF, ...
  
- ◆ Publics en grande difficulté financière ou avec peu de ressources orientés vers les services du Département pour les demandes de Fonds de Solidarité Logement accès, maintien et énergie, pour les accompagnements budgétaires et les mesures éducatives, le Secours Catholique, l'association Demain et les autres associations présentes sur le territoire de la CUA.
  
- ◆ Le CCAS a suivi la formation MDPH pour devenir Accueil de premier niveau. Cette démarche s'inscrit dans l'aide et l'accompagnement des personnes handicapées pour leur proposer l'instruction de leur demande au plus près de chez eux. Une dizaine de personnes ont été aidés pour instruire leur dossier.

L'adresse étant nécessaire pour faire valoir ses droits (carte identité, prestations sociales, ...), l'élection de domicile fait partie des aides sociales légales. Le CCAS a donc pour obligation de fournir une adresse postale aux personnes sans domicile fixe ou qui ne sont pas en mesure de recevoir leurs courriers en toute sécurité et confidentialité là où elles sont hébergées.

L'essentiel des personnes domiciliées au CCAS de Saint-Laurent-Blangy sont les personnes en résidence sur l'aire des gens du voyage.

- ◆ 41 élections de domicile (44 enfants ayants droit),
- ◆ 29 personnes résidant sur l'aire d'accueil,
- ◆ 11 personnes sans domicile ou hébergées chez des amis de façon irrégulière,
- ◆ 8 radiations (les personnes ne sont plus sur la commune ou ont cessé de venir retirer leurs courriers sans explication),
- ◆ 432 passages et 1144 courriers distribués.

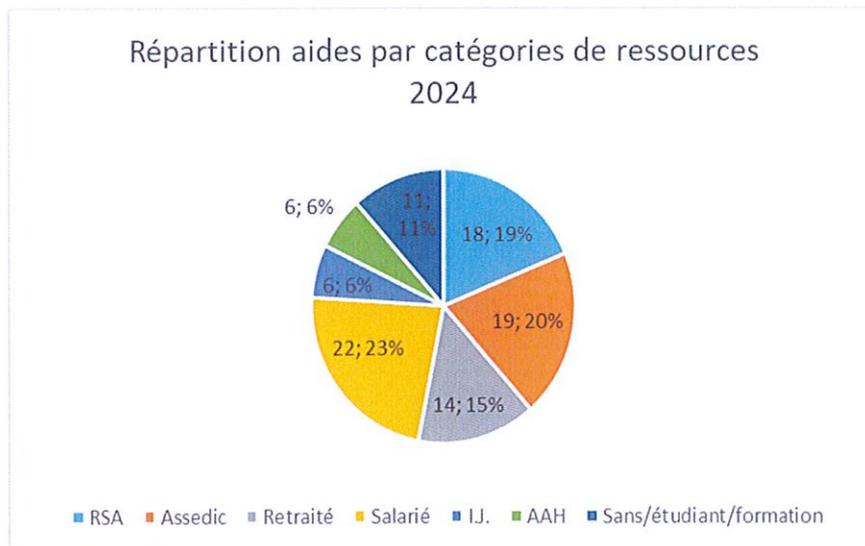
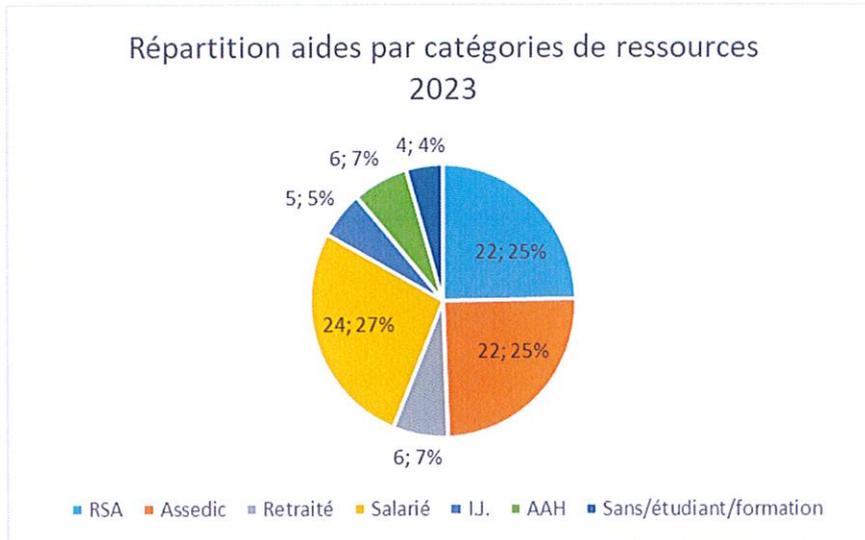
#### Actions engagées au titre de l'aide sociale facultative (secours et aides financières)

		Montant Bons Alimentaires		Montant Aides Financières
<b>2022</b>	Montant	1750	Montant	12705
	Nombre	25	Nombre	36
				14455
<b>2023</b>	Montant	3905	Montant	12212
	Nombre	47	Nombre	39
				16117
<b>2024</b>	Montant	5685	Montant	17823
	Nombre	57	Nombre	52
			TOTAL	23508

Répartition des aides financières								
2022			2023			2024		
Loyer	7850,62	21	Loyer	5456	18	Loyer	9158	27
energie	1758,65	6	Energie	4613	15	Energie	4765	18
eau	234,79	1	frais fun	1250	2	divers	900	2
Frais fun	1700	3	mutuelle	490	2	frais fun	3000	5
divers	1161	5	sco+form	403	2			
	12705,06	36		12212	39		17823	52

Ce sont les aides pour le loyer puis les énergies qui constituent la majorité des demandes d'aides.

On constate une augmentation de 45% du montant attribué au titre de l'aide alimentaire. En ce qui concerne les aides financières, elles ont progressé de 46%. Ce qui représente une hausse générale de plus de 45%. **Le budget n'a pas été dépassé.**



◆ Aides concernant les jeunes : 22 aides (3300€) pour le permis de conduire (7 en 2023, 12 en 2022) et 4 aides (400€) pour l'équipement informatique (2 en 2022).

◆ Aides pour les séniors : 1 aide (100€) pour la mutuelle santé (2 en 2023, 3 en 2022) et 1 aide pour les repas à domicile (1 en 2023, 1 en 2022).

◆ 1 aide au projet de jeunes Immercuriens (360€)

#### Chèque eau CUA/VEOLIA

Depuis 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public, les Eaux du Grand Arras/VEOLIA portent une action de soutien en direction des publics les plus fragiles. Ainsi, un fonds budgétaire communautaire a été mis en place et réparti entre les communes de la communauté urbaine d'Arras.

◆ **17 familles** ont bénéficié du dispositif (16 en 2023, 16 en 2022, 20 familles en 2021),

◆ La somme de **9592 €** engagée (7461€ en 2023, 5700€ en 2022, 7710 € en 2021).

La MSI est un partenaire incontournable du CCAS. Banque alimentaire, Restaurants du Cœur, appui aux démarches administratives, etc., sont autant de services vers lesquels les usagers du CCAS sont orientés en fonction de leurs besoins. La fluidité des échanges et la réactivité de toute l'équipe de l'association a encore permis en 2024 d'apporter une réponse immédiate à des personnes se trouvant en rupture de ressources.

#### Partenariat avec l'Épicerie Solidaire itinérante, Association Demain

Depuis 2022, les Immercuriennes et les Immercuriens peuvent avoir recours à l'épicerie solidaire gérée par l'association **DEMAIN**, située à Arras.

Les personnes intéressées ont ainsi accès aux diverses activités de l'association et peuvent être accompagnés dans leurs démarches par des travailleurs sociaux. L'épicerie permet de faire ses courses à moindre frais (25% du prix de vente habituel), mais son accès est soumis à barème, révisable tous les 3 mois.

◆ 15 familles, ce qui représente 221 passages, ont été orientées vers l'association DEMAIN. (21 en 2023, 28 en 2022). La participation financière acquittée par le CCAS est de 660€.

#### Logement, prévention des expulsions

Quatre réunions avec le Bailleur Pas-de-Calais Habitat ont été réalisées en 2024 afin d'examiner avec les assistantes sociales du Département certaines situations difficiles. Avec les autres bailleurs, les situations sont évoquées ponctuellement.

Dans le cadre de la prévention des expulsions, le CCAS convoque à la demande de la Préfecture les personnes en impayé de loyer. 39 personnes ont fait l'objet de convocations (22 en 2023) dont 15 ne se sont pas présentées. 3 expulsions avec concours de la force publique ont été prononcées.

#### Festivités de fin d'année

L'offre de prestations à destination des seniors a évolué en proposant trois cadeaux de fin d'année au choix avec la condition d'âge d'accès abaissée à 65 ans au lieu de 71 ans, cela représente 1035 inscriptions.

#### Valisettes :

2024

COLIS		COMMANDES	TARIF	TOTAL
COLIS EHPAD		101	12,00 €	1 212,00 €
COLIS 1 PERSONNE		300	17,00 €	5 100,00 €
COLIS COUPLE		90	23,00 €	2 070,00 €
TOTAL colis		491		8 382,00 €

**Repas dansant :**

2024

<b>PRE FLEURI</b>	<b>290</b>	<b>15 644,00 €</b>
-------------------	------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 11/03/2025  
Reçu en préfecture le 11/03/2025  
Publié le  
ID : 062-266207539-20250307-D\_2025\_0307\_01-DE



**Bon restaurant :**

2024

<b>354 personnes X 40 euros</b>	<b>354 X 40</b>	<b>1416</b>	<b>14 160,00 €</b>
---------------------------------	-----------------	-------------	--------------------

Soit une dépense totale de 38.186€. (en 2023, les valisettes et le repas du pré fleuri ont coûté 27.837€)

Accompagnement des personnes de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap

- ◆ 13 dossiers de demande « d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées » par lequel ces dernières peuvent demander des prestations des caisses de retraite ou du département.
- ◆ 33 dossiers de demande d'aide sociale au titre de l'hébergement (EHPAD, Foyer de vie, foyer occupationnel, ...), au titre de l'aide-ménagère à domicile et 18 dossiers d'obligation alimentaire ont été constitués. (16 en 2023).
- ◆ 10 personnes se sont inscrites dans le fichier Plan Canicule. 7 en 2023)
- ◆ Les visites de convivialité auprès des personnes âgées les plus isolées, un partenariat a été effectué avec la CUA. Ce sont 3 séniors qui ont bénéficié de l'action dont deux ont arrêté en cours d'année. (3 en 2023, 8 en 2022).
- ◆ Trois dossiers de téléalarme ont été instruits
- ◆ Thés dansants

2024

	fréquentation	recette
21-mars	61	183
06-juin	71	213
03-oct	60	180
Total	192	576

◆ Cantine intergénérationnelle

2024

	février	mars	avril	mai	juin	octobre	novembre	décembre	Total
Ecole Lenglet	2	2	3		2	1	2	4	16
Ecole Langevin	4	1	2	1	1	7	4	1	21
	6	3	5	1	3	8	6	5	37

◆ Semaine Bleue

Comme en 2023, malgré un programme riche et varié, avec des animations festives, informatives, numérique, bien-être et sportive, la semaine bleue n'a pas reçu le succès escompté. Seul, le thé dansant lors de cette période a été fortement fréquenté.

## ARTIS

Pour favoriser la mobilité de tous, la Communauté urbaine d'Arras et Artis proposent des cartes à tarifs préférentiels : la *Tarifcation Solidaire* (réduction de 50% sur l'abonnement pour les foyers les plus modestes) et la *Carte ELAN* (pour les personnes avec peu de ressources et inscrites à Pôle Emploi).

◆ Tarifcation Solidaire : 12 attestations (carte à 12,50 euros par mois), 15 en 2023, 7 en 2022, 5 en 2021.

◆ Carte Elan : 64 attestations délivrées (carte à 30 euros par an), 60 en 2023, 54 en 2022, 42 en 2021.

**LE BUDGET**

Pour rappel, le budget primitif de 2024 se composait comme suit :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	123 770,00 €	123 770,00 €
INVESTISSEMENT	29 574,10 €	29 574,10 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>153 344,10 €</b>	<b>153 344,10 €</b>

## Les dépenses de fonctionnement

En 2024, le montant des **dépenses de fonctionnement** s'élève à 118 430,82 euros, ce qui représente une baisse de -1.3% par rapport à 2023 puisque le montant total des dépenses s'élevait à 120 027,50 €.

Elles se répartissent principalement comme suit :

Les aides sociales facultatives :

- bons alimentaires : 5685€ (3 905€ en 2023, 1 750 € en 2022, 1 090€ en 2021)
- aides financières : 17 823€ (12 121€ en 2023, 12 705,06 € en 2022, 20 031,14 € en 2021)
- aides au permis de conduire : 3 300€ (1 050€ en 2023, 1 800€ en 2022, 1 500€ en 2021)
- aides à l'équipement informatique: 400,00€ (200€ en 2023, 200€ en 2022, 300€ en 2021)
- aides à la mutuelle santé : 100,00€ (200€ en 2023, 300€ en 2022, 800€ en 2021)

Les subventions :

Le CCAS a également subventionné à hauteur de 37 400,00 euros, 2 associations installées sur la commune et qui participent à l'effort de solidarité :

- la Maison de la Solidarité Immercurienne: 37 000,00 €
- le Secours Catholique : 400,00 €

## Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 98 994,36 euros contre

96 367,33

euros en 2023.

Elles se composent principalement

- de la subvention communale : 90 000,00 €

- de la concession et caveaux du cimetière : 6 993,36 €
- de dons : 600,00 €

## Dépenses et recettes d'investissement

En ce qui concerne l'**investissement**,

- Aucune **dépense** n'a été réalisée
- les **recettes** à 3 203,30 € euros (amortissements mobiliers et remboursement FCTVA)

## Affectation des résultats pour l'année 2024

En conclusion, le résultat prévisionnel à prendre en considération laisse apparaître les sommes suivantes :

**Fonctionnement** : + 10.433,91 €. Pour rappel 2023 : + 29.870,74 €

**Investissement** : + 25.277,40 €. Pour rappel 2023 : + 22.074,10 €

## OBJECTIFS 2025

S'appuyant sur les réalisations de 2024 et les projets à mettre en place, il est proposé, pour le budget 2025, d'augmenter les crédits nécessaires au fonctionnement du CCAS.

Ainsi, les recettes de fonctionnement cette année reposent principalement sur :

- ◆ la subvention de la Ville : 105.000,00 €
- ◆ une partie du produit de la vente des concessions cimetière.

En fonction des éléments en notre possession à ce jour et compte tenu du contexte économique et social difficile qui perdure, le Centre Communal d'Action Sociale pourrait :

- ◆ Poursuivre son action auprès des familles et des publics défavorisés,
- ◆ Poursuivre les aides sociales facultatives, notamment les bons alimentaires et la prise en charge de factures impayées,
- ◆ Promouvoir les aides facultatives à destination des jeunes et des seniors afin qu'un plus grand nombre de concitoyens puissent les solliciter,
- ◆ Poursuivre et développer la mise en œuvre de son plan de lutte contre l'isolement avec les visites de courtoisie en partenariat avec la CUA.
- ◆ Poursuivre son soutien financier voire logistique et/ou son partenariat avec les associations qui interviennent également auprès des publics défavorisés, à savoir la MSI, le Secours Catholique, les

restos du cœur et l'épicerie solidaire itinérante. A noter la facturation de la banque alimentaire s'élevant à 1500€ qui constitue une nouvelle

◆ Poursuivre son partenariat avec les services de la communauté urbaine d'Arras :

- les ateliers prévention santé pour les 60 ans et plus.

◆ Renouveler les animations seniors : trois thés dansants sur l'année et travailler en partenariat avec Saint-Nicolas-lez-Arras.

◆ Renouveler les rencontres intergénérationnelles mensuelles lors de repas avec les enfants dans les écoles Lenglet et Langevin.

◆ Maintenir l'offre aux seniors pour les fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. offrira au choix : le repas dansant au Pré fleuri, des bons restaurant ou des valisettes festives.

◆ Actualiser le guide senior qui présente l'offre de service en matière de divertissement, de vie pratique, de droits.

◆ Renforcer la démarche partenariale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de d'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

**RESULTAT DU VOTE :**

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	8
Nombre de vote par procuration :	1
Suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5
Votes favorables :	9
Votes défavorables :	
Abstentions :	

Fait et délibéré en séance du 7 mars 2025.

Le Président du C.C.A.S.,

Nicolas DESFACHELLE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

**Voies de délais de recours**

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »